



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 09 OCT. 2015	Dossier complet le 09 OCT. 2015	N° d'enregistrement F04215P0049

1. Intitulé du projet

Aménagement écologique des terrains situés sous les lignes électriques en forêt communale de Mackenheim. Projet de création d'une prairie naturelle et d'une frayère à poissons.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement écologique de la zone de servitude des lignes électriques et d'anciennes gravières en eau dans la forêt communale de Mackenheim.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer la diversité des habitats naturels d'une clairière de la forêt communale de Mackenheim, correspondant à la zone de servitude de deux lignes électriques parallèles et à d'anciennes gravières inexploitées en eau.

Il est prévu de créer :

- une prairie naturelle de fauche, de type bromaie, en remplacement d'une friche à solidages géants (espèce exotique invasive),
- une frayère à poissons en bordure d'un des plans d'eau.

Cela nécessitera d'avoir recours à un broyage et un dessouchage ponctuel afin de rendre la fauche ultérieure possible. Il sera également nécessaire d'aplanir des merlons artificiels le long d'un chemin et d'adoucir les rebords d'une cuvette sèche afin de rendre possible la fauche ultérieure.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Broyage, dessouchage ponctuel, et étrepage de 2,35 hectares de la zone de servitude. Cette étape comprend également l'aplanissement des merlons artificiels et l'adoucissement des pentes d'une cuvette sèche, afin de pouvoir faucher la prairie par la suite (dans sa gestion future).
- Préparation du sol et semis d'une prairie avec uniquement du Brome dressé (*Bromus erectus*) (graminée des prairies sèches) ; dans le semis il n'y aura pas de fleurs du commerce pour respecter la flore des bordures rhénanes (sous-espèces particulières pour plusieurs espèces communes). L'enrichissement en espèces se fera naturellement avec les espèces présentes le long des chemins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La prairie sera entretenue par la fauche et l'exportation du produit de la fauche (foin).

Le pâturage très extensif et ponctuel dans l'année pourra être une autre option si besoin et/ou si l'opportunité se présente.

Le date de fauche sera tardive (à partir de juillet) (sauf si besoin la première année pour maîtriser les adventices).

Le nombre de fauche : 1 par an.

Aucune fertilisation ne sera réalisée afin de maximiser le nombre d'espèces de fleurs dans la prairie.

Certaines portions de prairies exiguës pourront être entretenues par la commune.

Les lisières forestières et les friches restantes seront entretenues dans le cadre de la gestion habituelle des lignes électriques.

La frayère à poissons sera entretenue par la commune et/ou les pêcheurs.

La gestion de la prairie humide en bordure du plan d'eau central sera réalisé par la commune et/ou des bénévoles.

Un suivi naturaliste permettra de noter les évolutions en nombres d'espèces et si besoin à adapter les modes de gestion.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement : Le dessouchage des 2,15 ha de la zone de servitude nécessite de demander une autorisation de défrichement.

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau : Les aménagements d'une frayère à poissons, l'adoucissement des rebords d'une cuvette sèche et la localisation du site dans le lit majeur du Rhin (zone humide remarquable) nécessite de faire un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie à dessoucher (défricher) et de la prairie à semer	2,15 hectares
Longueur	1160 mètres
Largeur	56 mètres en moyenne
Superficie de la frayère	300 m2 (valeur indicative)
Superficie de la cuvette sèche dont les rebords sont à adoucir	810 m2
Total surface liée à la procédure Loi sur l'eau	1110 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Mackenheim,
Forêt communale,
Section 20 ;
Parcelles : 5 ; 14 ; 15 ; 18 ; 26 ; 27 ;
29 ; 30 ; 35 ; 36 ; 37 ; 38
Lignes électriques :
400 kV Marckolsheim-Rhinou
225 kV Marckolsheim-Rhinou

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 35' 35" 0 Lat. 48° 10' 54" 0

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone de servitude de la ligne électrique n'a pas de vocation économique.
 Un broyage des friches est réalisé tout les 2 à 4 ans environ.
 Un des plans d'eau est utilisé pour la pêche de loisir.
 La clairière est occupée par des miradors pour la chasse et de 3 parcelles cynégétiques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT de Sélestat et sa région approuvé le 17 décembre 2013
 Règlement du POS approuvé en 1998, modifié en 2000 et 2005, en application à la zone NDa (bois et forêt à protéger), en application de la zone NCg (correspondant à la gravière communale).
 Le POS et PLU de Mackenheim est en cours de révision
 NB: Dans la moitié Nord de la tranchée forestière la périphérie EST et OUEST est en statut de Forêt de protection (NDA1). La zone de servitude des lignes électriques n'est pas en forêt de protection.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type 1 "Forêt du Ruhbogen" et "Ripisylve du Steingriengiessen" et "Nachtweid" Znieff de type 2 "Lit majeur du Rhin dans son cours intermédiaire" Périmètre Natura 2000 : Directive oiseaux (ZPS) et Directive Habitat (ZCS et SIC)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site faisant partie de la zone humide remarquable de la bordure rhénane
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrains situés au sein des périmètres Natura 2000 Rhin - Ried - Bruch Directive oiseaux Réf. : FR4211810 - Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim Directive Habitats Réf. : FR4201797 - Secteur Alluvial Thin-Ried-Bruch, Bas-Rhin
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence du cimetière juif de Mackenheim à 700 mètres au Nord-Ouest, datant du début du 17 ^e siècle).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une parties des friches régulièrement broyées vont devenir des prairies naturelles de fauche avec exportation du foin. Les autres activités restent inchangées (chasse, pêche, zone de promenade, entretien des lignes électriques...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a comme objectif d'améliorer la biodiversité du site de la zone de servitude. L'étude préliminaire (cf. annexes) n'a mis en évidence aucune espèce susceptible d'être impactée négativement par le projet. Au contraire, les travaux prévus créeront une diversification des habitats naturels et donc une augmentation du nombre d'espèces présentes. Des espèces rares pourront ensuite s'y installer ou profiter du nouveau site (oiseaux, chauves-souris, papillons, libellules, amphibiens, orchidées...). L'objectif est également de renforcer la trame verte et bleue et notamment la sous-trame des milieux herbacés rhénans.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document : Diagnostic écologique de la clairière de Mackenheim. Etude de projet d'aménagements et de gestion de la biodiversité d'une tranchée forestière sous lignes électriques. LPO Alsace, 2015, 56p.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Mackenheim

le,

08 OCT. 2015

Signature

Le Maire,
J.C. SPIELMANN

